PMRA APPROVED
29-AUG-2008 NL

GROUP 5 HERBICIDE

Datapak

SIMAZINE 480
HERBICIDE

COMMERCIAL

ATTENTION POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET VOIR LE FEUILET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Simazine et actifs apparentés 480 g/L

Contient du 1,2 benzisothiazolin-3-one à raison de 0.010 % à titre d'agent de conservation.

N° D'HOMOLOGATION. 23181
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 9,46 L

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

08/08

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Produit nocif s'il est avalé. Éviter le contact avec les yeux ou le contact prolongé avec l'épiderme. Porter une combinaison lors de l'application. Porter une combinaison et des gants de protection contre les produits chimiques lors du mélange et du chargement, lors de l'entretien du pulvérisateur et lors du nettoyage. Éviter d'inhaler les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation et empêcher la contamination de la nourriture pour humains et pour animaux. Ne pas appliquer sur la végétation voulue ni permettre à la dérive d'atteindre celle-ci. Ne pas contaminer les approvisionnement en eau domestique ou d'irrigation, les lacs, les ruisseaux et les étangs. Ne pas laisser le matériel geler.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Gestion de la résistance à Simazine 480 Herbicide, herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Simazine 480 Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquistion de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le SIMAZINE 480 Herbicide ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe different, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des practiques de labour ou d'autres méthodes mécaniques ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles des résistance, s'adresser au Service technique au 800-265-4624 ou à www.uap.ca.

PREMIERS SOINS

SI LE PRODUIT A ÉTÉ INGÉRÉ : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est
capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
En cas d'ingestion accidentelle de SIMAZINE, il n'y a aucun antidote spécifique. Faire vomir et laver l'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI
Pour la suppression de certaines cultures fruitières, de l'asperge, des plantes ornementales, des brise-vent et du maïs.

DIRECTIVES GÉNÉRALES
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :
La SIMAZINE supprime les mauvaises herbes suivantes:
Feuilles larges : la renouée persicaire, le chénopodeblanc, le pourpier potager, l'herbe à poux, les trèfles spontanés, la renouée liseron et la renouée.
Graminées annuelles : le Échinochloa pied-de-coq, la digitaire, la folle avoine et la sétaire glauque. La SIMAZINE permet aussi de supprimer la plupart des espèces vivaces l'année de leur germination.

MÉLANGE
Ajouter la quantité recommandée de SIMAZINE dans la cuve du pulvérisateur, tout en la remplissant d'eau claire. Agiter légèrement durant le mélange et la pulvérisation.

PULVÉRISATION
Pulvériser à une pression de 200 à 300 kPa. Les filtres des ajutages doivent avoir 50 mailles au pouce carré ou moins. Bien agiter le mélange deSIMAZINE et le pulvériser uniformément pour recouvrir la surface à traiter. Durant la pulvérisation, bien agiter après toute pause. Après l'emploi, laver le pulvérisateur à fond avec de l'eau claire.

PRÉCAUTIONS
La SIMAZINE est un herbicide résiduel. Utiliser les taux faibles pour les sols grossiers et sableux et les taux élevés pour les sols argileux et riches en matières organiques. Après une pulvérisation à la SIMAZINE, ne pas cultiver la zone traitée la même année, sauf s'il s'agit de maïs. La betterave sucrière est sensible à la SIMAZINE et ne doit pas être plantée sur un terrain qui a été traité à la SIMAZINE l'année précédente.
Si une rotation est prévue, il faut suivre les précautions suivantes :

1. Là où l'on a employé un taux supérieur à 3,65 L par hectare, ne pas planter de cultures en rotation l'année suivante.
2. Avant de planter une culture en rotation, labourer complètement à plat et non pas en billons.
3. Une application inégale de SIMAZINE peut endommager les cultures ultérieures.
4. De longues périodes de sécheresse au cours de l'année du traitement peuvent causer certains dommages aux cultures ultérieures telles que le haricot blanc, l'oignon, le pois, la tomate et le navet. Les dommages risquent davantage de se produire quand la culture en grenaison est contrainte ou stressée par la température (pendant des périodes de temps anormalement chaud et sec, par exemple). Si on suit les directives qui figurent sur la présente étiquette, il est improbable que ces cultures soient endommagées dans des conditions météorologiques normales.
5. Si la précipitation suffit pour causer de l'érosion, il se peut que le sol contenant de la SIMAZINE se fasse emporter vers les terres en contrebas et endommage les cultures actuelles ou ultérieures.
6. Ne pas se servir des cultures immatures traitées comme pâturage ou fourrage (dans le cas du maïs, immature veut dire avant l'épiaison). Il n'y a pas assez de données pour appuyer cet usage. Voir les mises en garde pour les cultures spécifiques.
7. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

CULTURES SPÉCIFIQUES

POMMES ET POIRES : Arbres porteurs et non porteurs établis depuis un an ou plus: Appliquer 4,7 à 9,4 L dans 300 L d'eau par hectare avant la levée des mauvaises herbes au printemps. Si les mauvaises herbes ont déjà levé, passer la houe ou le cultivateur avant le traitement.

RONCES-FRAMBOISES : Plantations établies seulement: Appliquer 7 à 11,2 L dans 300 L d'eau par hectare à la base des tiges au début du printemps, avant la pousse des nouvelles tiges.

FRAMBOISES ROUGES : Plantations établies seulement : Appliquer 3,8 à 4,7 L dans 300 Ld'eau par hectare à la base des tiges au début du printemps. Ne pas pulvériser sur les bourgeons.

RAISINS (Est du Canada seulement) : Pour les vignes établies depuis au moins 3 ans. Appliquer à la volée 7,5 à 9,4 L dans 300 L d'eau par hectare, en automne ou au début du printemps avant la levée des mauvaises herbes. Sur les sols légers, utiliser 7,5 L par hectare. Sur les sols argileux ou riches en matières organiques, utiliser 9,4 L/ha.

ASPERGES: Plantations établies seulement : Appliquer 4,7 à 7 L dans 300 L d'eau par hectare après le passage des disques au printemps avant la levée des mauvaises herbes et des turions, et au moins 7 jours avant la première coupe. On peut faire une deuxième application après la récolte si on enlève les mauvaises herbes. Ne pas appliquer au cours de la saison de la coupe.

PLANTES ORNEMENTALES LIGNEUSES ET PLANTS DE PÉPINIÈRE :
Établis depuis un an ou plus : Pour supprimer les mauvaises herbes qui germent autour du cèdre (thuya occidental, Thuja spp.), de l'épine-vinette, du pommier (non-productif), du pommetier sauvage à fleurs (Malus spp.), du buis, du cotonéaster, du cornouiller, du houx, du rosier, de l'if (Taxus spp.), du chamaecyparis, du tsuga, du genévrier, du rosier multiflore, de la pivoine, de l'épinette bleue, de l'épinette de Norvège, de l'épinette rouge, de l'épinette blanche, du pin mugo, du noyer noir et du frêne blanc, appliquer 4,7 à 7 L dans 300 L d'eau par hectare à l'automne ou au printemps avant la levée des mauvaises herbes. Une pluie est essentielle pour faire pénétrer le produit jusqu'aux racines. Si les mauvaises herbes sont levées, passer la houe ou le cultivateur avant l'application. Appliquer avant l'éclosion des bourgeons au printemps. Appliquer en jet dirigé seulement. Éviter le contact du jet avec les plantes utiles telles que les plantes ornementales ligneuses et les plantes de pépinière. Utiliser 4,7 L sur les sols sableux ou pauvres en matières organiques et 7 L sur les sols argileux ou riches en matière organiques.

REMARQUE : Ne pas utiliser les zones traitées à des fins de germination ou de bouturage pendant au moins 12 mois après le traitement. Si l'application n'a pas été faite uniformément ou si on a utilisé des taux supérieurs à ceux recommandés, attendre plus longtemps avant de les employer à ces fins.

BRISE-VENT : établis depuis une saison de croissance ou plus: caragans, frênes verts, ormes de Sibérie et érables negundo. Appliquer 9,4 à 14 L dans 500 L d'eau par hectare avant la levée des mauvaises herbes. Appliquer à l'automne ou au début du printemps. Le traitement doit être en jet dirigé seulement. Éviter le contact du jet avec les espèces utiles. Les arbres qui poussent dans un sol salin pourraient être endommagés. Il faut de la

pluie pour faire pénétrer l'herbicide jusque dans la zone des racines des mauvaises herbes.

MAÏS : Préparation du sol: Puisque la SIMAZINE est un herbicide résiduel, il est essentiel de recouvir le sol uniformément pour une suppression adéquate. La SIMAZINE doit être appliquée sur un sol ferme et nivelé. Si le sol est raboteux et rempli de mottes, passer le rouleau lisse ou le rouleau à disques avant la pulvérisation. Façons culturales : La SIMAZINE exige de la pluie pour être activée. Si certaines jeunes pousses échappent au traitement par temps sec, un ameublissement superficiel pourrait être nécessaire. Moment propice à l'application : Appliquer tout juste après le semis, avant la levée des mauvaises herbes et pas plus de 3 ou 4 jours après le semis. L'application peut également se faire une semaine avant le semis; le cas échéant, enfouir à une profondeur de 2,5 cm.

Mélange : Mélanger avec de l'eau de la manière indiquée précédemment

TAUX D'APPLICATION PAR HECTARE	Type de sol	Pulvérisation totale
	Léger et sableux	3,4 à 4,7 L
	Vaseux et argileux	4,7 à 8,3 L
NOTE : Là où les graminées prédominent, employer 8,3 L		

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. United Agri Products Canada ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

Conifères établis pour production de plein champ

Ravageur	**Quand traiter**	**Dose**	**Remarques**
Toutes les mauvaises herbes mentionnées sur les étiquettes des herbicides Simazine 480, Dual Magnum ou Dual II Magnum	Avant la levée ou tôt après la levée (avant le stade de deux feuilles) pour les mauvaises herbes	Mélange en cuve avec 4,7 à 7,0 L de Simazine + 1,25 à 1,75 L de l'herbicide Dual Magnum ou Dual II Magnum dans 150 L d'eau par hectare	Utiliser la dose réduite (4,7 L/ha) de Simazine sur les sols sablonneux ou à faible teneur en matières organiques, et la dose de 7,0 L/ha sur les sols argileux ou à haute teneur en matières organiques Utiliser la dose élevée de l'herbicide Dual Magnum ou Dual II Magnum contre les infestations plus graves de mauvaises herbes Effectuer une seule application terrestre par année

INDUSTRIEL

Pour la suppression totale des mauvaises herbes et l'entretien du sol nu sur les terres non cultivées. Employé selon les instructions, SIMAZINE détruit la plupart des mauvaises herbes annuelles et vivaces ainsi que les graminées qui poussent sur les terrains non cultivés et empêche la repousse. Son action herbicide s'effectue par absorption dans les racines. La pluie facilite l'acheminement du produit vers les racines, et l'absence de pluie peut ralentir l'effet herbicide, surtout si le sol est sec au moment de l'application. SIMAZINE n'agissant que par les racines, il comporte très peu de risques de dérive sur les plantes ornementales et les cultures sur pied. La dispersion de SIMAZINE dans le sol étant infime, il y a peu de risques de dommages aux arbustes et aux arbres avoisinants: les cultures et les fleurs ne seront pas attaquées à moins que leurs racines ne touchent à la

section traitée. Lorsque SIMAZINE a perdu son efficacité, le terrain traité convient pour y planter arbres, plantes ornementales et autres plantes. Une forte pluie après la pulvérisation, survenant avant que SIMAZINE n'ait pu pénétrer dans le sol, peut disperser le produit chimique encore à la surface du sol. Ce risque est toutefois limité aux terrains en pente.

SIMAZINE est un produit non corrosif, ininflammable et son coefficient de conductibilité électrique est trés faible. SIMAZINE est un produit qu'il ne faut appliquer que par vaporisation. Ajouter la quantité requise du produit au réservoir au moment de le remplir d'eau. Agiter légèrement durant le mélange et la pulvérisation et surtout après toute interruption de la pulvérisation pour maintenir la substance active en suspension. La mousse, produite par une agitation excessive, peut être éliminée par une addition de kérosène, carburant diesel, mazout ou autres matières semblables à raison d'environ de 500 mL par 1000 litres de pulvérisation. Il en faudra peut-être plus pour les pulvérisations à volume très bas. Des agents anti-mousse à base de silicone peuvent aussi être utilisés. Se servir d'un pulvérisateur efficace afin de couvrir uniformément le terrain. Employer des gicleurs dont le tammis a 50 mailles ou moins. Les taux de pulvérisation varient selon le genre de mauvaises herbes à supprimer, tel qu'indiqué ci-dessous. Les taux les plus élevés devraient assurer une protection qui persistera pendant deux saisons, surtout si le temps est sec.

	Par Hectare	mL par 100 Mètres ca
Variétés annuelles, jeunes pousses de mauvaises herbes vivaces	23,5 L	235 mL
Légères pousses, variétés vivaces, à racines peu profondes	36,5 L	365 mL
Variétés vivaces bien établies	47 L	470 mL

Pour les traitements d'automne dans l'est du Canada, 36,5 L par hectare (365 mL par 100 m ca.) suffiront ordinairement pour supprimer les mauvaises herbes.

Traitement localisé pour la suppression totale de la végétation: Utiliser de 47 à 57 mL de SIMAZINE dans 5 à 10 L d'eau et appliquer sur 10 m ca. de surface infestée. Ce traitement assure la suppression de la plupart des mauvaises herbes et des graminées annuelles et vivaces.

Le moment du traitement dépend de l'humidité du sol et du genre de mauvaises herbes. En appliquant SIMAZINE sur le terrain avant l'émergence des mauvaises herbes ou dès qu'elles apparaissent, on profitera au mieux des chutes de pluie, et on réduira la quantité des résidus de plantes mortes, désagréables et inflammables.

RÉGION	VARIÉTÉS VIVACES	VARIÉTÉS ANNUELLES
Zones côtières de la C.-B.	Janvier à Mars	Janvier à Mars
Prairies, l'intérieur de la C.-B., région de la tête des Grands Lacs de l'Ontario	Août - premier gel	
Ontario, Québec	Mi-sept.-premier gel ou dégel-fin mai	Dégel printanier - Fin juin
Provinces Maritimes	Oct.-premier gel ou dégel-commencement juin	Dégel printanier - Fin juin

Lorsque l'humidité du sol est abondante, la période de traitement printanier, dans l'est du Canada, peut être prolongée d'un mois.

Quantité à pulvériser : il faut traiter le terrain en pulvérisant uniformément SIMAZINE à raison de 250 à 2000 L d'eau par hectare (5 à 50 L par 100 m ca.). Voir note ci-dessous. Employer la plus forte proportion indiquée en présence de végétation dense bien établie ou d'obstructions.

REMARQUES :
Certaines variétés, telles que la prèle, l'asclépiade et le carex, nécessiteront peut être plus d'un traitement pour une suppression complète. Ne pas pulvériser quand le sol est gelé ou recouvert de neige. Des concentrations plus élevées que la normale seront peut être nécessaires sur les surfaces recouvertes de mâchefer ou riches en matières organiques. Bien laver le pulvérisateur à l'eau claire après le traitement.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.